

Démission ou radiation ?...

Date : 18 juillet 2021

De: Patrick Jehannin

Objet: demande d'information concernant Monsieur Mustapha Laabid

Date: 18 juillet 2021 à 20:17:15 UTC+2

À: richard.ferrand@assemblee-nationale.fr

Cc: mustapha.laabid@assemblee-nationale.fr

Monsieur le Président,

L'article 21 du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale stipule que « *Les modifications à la composition d'un groupe sont portées à la connaissance du Président de l'Assemblée sous la signature du député intéressé s'il s'agit d'une démission, sous la signature du président du groupe s'il s'agit d'une radiation et sous la double signature du député et du président du groupe s'il s'agit d'une adhésion ou d'un apparentement. Elles sont publiées au Journal officiel.* »

Or, j'ai pris connaissance au journal officiel du 9 juillet 2021 de la suppression du nom de Monsieur Mustapha Laabid de la liste des membres du groupe LREM ainsi que de son ajout dans la liste des membres apparentés.

Ne doutant pas de votre volonté de transparence sur une question qui concerne la représentation nationale à propos de laquelle le principal intéressé n'a pas jugé bon de s'exprimer, **je viens vous demander de bien vouloir m'indiquer si le retrait de Monsieur Mustapha Laabid de la liste des membres du groupe LREM résulte d'une démission ou d'une radiation.**

Je vous remercie bien vivement par avance de votre réponse et vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Patrick Jehannin

Copie pour information à : Monsieur Mustapha Laabid

